

ENGAGEMENT FINANCIER – MASTER MEEF ANNEE 2017/2018.

M1 M2 *Tous les champs doivent être complétés*

ETAT CIVIL DE L'ETUDIANT

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénoms :

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé Vie maritale

Date de naissance : Lieu de naissance : N° du département :

COORDONNEES

Adresse :

..... Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Adresse mail :

ETAT CIVIL DU GARANT FINANCIER

Nom Prénom :

Adresse (si différente de l'étudiant) :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Adresse mail :

FRAIS DE SCOLARITE ET ADMINISTRATIFS

➤ TARIF DES FRAIS DE SCOLARITE :

<input type="checkbox"/> Tarif 1	1350,00 €
<input type="checkbox"/> Tarif 2 (pour les redoublants)	675,00 €

➤ TARIF DES FRAIS ADMINISTRATIFS:

1- DROITS D'INSCRIPTION.

Le tarif était de 256€ en 2016/2017 (susceptible de modification à la rentrée).

Les boursiers sont exonérés du paiement des droits d'inscription.

2- MEDECINE PREVENTIVE

- L'affiliation à la médecine préventive est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale ayant moins de 28 ans au 01/09/2017. Le tarif est de 10€.

3- SECURITE SOCIALE ETUDIANTE (LMDE)

- L'affiliation est obligatoire en fonction de l'âge de l'étudiant et de la situation professionnelle du parent (ou conjoint) auquel il est rattaché. **Afin de savoir si vous devez vous affilier et régler la cotisation, merci de vous référer à la notice explicative.** Le tarif était de 215€ en 2016/2017. Ce tarif est susceptible de modification à la rentrée.

Les notifications d'attribution de bourse devront être transmises au secrétariat au plus tard le 01 novembre 2017. A défaut de justificatif conforme, la cotisation sera due.

➤ MODALITES DE PAIEMENT:

- Les règlements doivent s'effectuer mensuellement par chèque ou en espèces selon les jours et horaires de la comptabilité. Aucun règlement ne sera accepté en dehors de ces créneaux qui vous seront communiqués ultérieurement.

- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

- En cas de non-respect du calendrier de paiement, l'UCO La Réunion se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur et une indemnité de 40€ pour les frais de recouvrement (Article D441-5/L441-6).

- Au bout de 2 mensualités de retard non justifiées, le chèque de caution sera automatiquement encaissé.

- En cas d'abandon en cours de scolarité, l'étudiant devra en informer l'UCO La Réunion par courrier et s'engage à continuer à verser en totalité la somme correspondant au semestre commencé (y compris les frais administratifs), même en l'absence de l'étudiant aux cours.

Semestre 1 : 01 septembre 2017 au 15 janvier 2018.

Semestre 2 : 16 janvier 2018 au 31 août 2018.

- En cas de non-paiement de la totalité des frais, dans les conditions prévues, la délivrance des relevés de note et du diplôme sera refusée.

CALENDRIER DE REGLEMENT

ECHEANCE N°	DATE LIMITE DE PAIEMENT	TARIF 1	TARIF 2
1	11/08/2017 (acompte non remboursable en cas d'annulation de l'inscription)	450.00 €	275.00 €
2	02/10/2017	150.00 €	200.00 €
3	02/11/2017	Règlement des frais administratif* selon le statut de l'étudiant	Règlement des frais administratif* selon le statut de l'étudiant
4	04/12/2017	150.00 €	200.00 €
5	01/02/2018	150.00 €	
6	01/03/2018	150.00 €	
7	02/04/2018	150.00 €	
8	02/05/2018	150.00 €	

*Les frais administratifs selon le statut de l'étudiant : médecine préventive et/ou droits d'inscription et/ou sécurité sociale.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (l'étudiant).....

reconnais avoir pris connaissance des modalités de paiement établies ci-dessus et des conditions de règlement soumises par l'UCO La Réunion. Je déclare confirmer mon inscription et je m'engage à respecter l'échéancier de paiement.

Je verse à l'ordre de l'UCO La Réunion :

- un chèque de caution d'une valeur de 1350 € 675 €
- un chèque d'acompte* d'une valeur de 450 € 275 €

***encaissement le 11/08/2017 et non remboursable en cas d'annulation de l'inscription.**

Référence bancaire des chèques:

	EMETTEUR	BANQUE	N° DE CHEQUE	MONTANT
CAUTION				
1 ^{er} VERSEMENT				

Garant financier :

Je soussigné(e) déclare me porter garant(e) en qualité de Père
Mère Tuteur Autre et m'engage à régler la totalité des frais de scolarité et administratifs.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'institut. En cas de changement de vos coordonnées durant l'année universitaire, merci d'en informer le secrétariat de l'institut. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

A SAINT DENIS, le

SIGNATURE DE L'ETUDIANT:

(Précédé des mentions lu et approuvé)

SIGNATURE DU GARANT :

(Précédé des mentions lu et approuvé)